

# LES CHARGES DE COPROPRIÉTÉ

## Le recouvrement des créances du syndicat

### Présentation

La loi du 10 juillet 1965 a fixé les règles impératives de répartition des charges et la mise à disposition du syndicat-crédancier des moyens de recouvrement efficaces. Ce sont ces règles qui sont étudiées.



### Public concerné

- Syndic de copropriétés
- Gestionnaire et assistant(e) de copropriétés

Expérience professionnelle requise

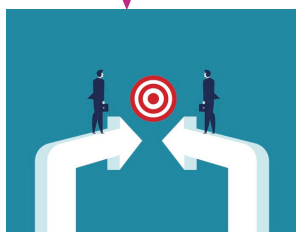
### Objectifs

- Organiser la gestion technique et budgétaire de la copropriété
- Appliquer les techniques de recouvrement : phase amiable et contentieuse, saisie immobilière



### Moyens pédagogiques

- documents supports de formation projetés
- mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation



### Suivi et l'évaluation des résultats

- feuille de présence
- formulaire d'évaluation de la formation
- attestation ouvrant droit au renouvellement de la carte professionnelle



# PROGRAMME

---

## La notion de charges de copropriété

- Une créance collective
- Une dette individuelle

## La base de détermination des créances du syndicat

- La répartition des charges
- Le budget prévisionnel
- La comptabilité du syndicat

## Le recouvrement des créances du syndicat

- Le régime des diverses créances
- Les garanties de paiement
- Les sanctions de la défaillance du copropriétaire débiteur
- La procédure de recouvrement forcé
- L'imputation des paiements
- La copropriété fragilisée
- La prescription de la créance des charges et du remboursement des sommes indûment perçues
- Les cas particuliers

**IMMOFORMATION**

f.bord@immoformation.net | 01 60 46 72 36  
12 Rue du Maréchal Leclerc  
91200 Athis-Mons